

## C.A.P.

- VENTE RELATION CLIENTÈLE OPTIONS A et B
- DISTRIBUTION & COMMERCIALISATION DES ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES
- DISTRIBUTION & COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES
- MAGASINAGE ET MESSAGERIE

### SUJET

**ÉPREUVE : EP3 - Initiation juridique et économique**

Durée : 30 minutes

coefficient : 2

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le présent sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4  
Les pages 1/4 et 4/4 sont à rendre avec la copie.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Calculatrice réglementaire autorisée**

## PREMIERE PARTIE

Il existe différents critères de classement des entreprises.

Nous pouvons notamment les classer en trois secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

- Indiquez, pour les 5 entreprises données en annexe 1, le secteur auquel chacune d'elles appartient ; vous consignez vos réponses dans le tableau ci-dessous :

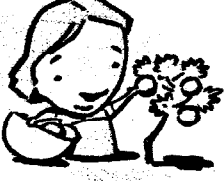
NOM DE L'ENTREPRISE	SECTEUR	JUSTIFICATION

## SECONDE PARTIE

Il existe différentes juridictions en France, chacune étant compétente pour juger un type de litige selon les parties en présence, le montant du préjudice...

- A partir de vos connaissances et du document fourni en annexe 2, vous complétez l'annexe 3 en identifiant les parties en présence et le tribunal auprès duquel les plaignants doivent s'adresser ; vous justifiez votre réponse.

**ANNEXE 1**



**LES VERGERS DE LA DROME**  
Pêches, Kiwis, melons

15 rue Mondragon  
26290 DONZERE




**MONTS JURA**  
*Tourisme*



Billetterie train, avion, bateau  
Service billetterie affaires  
Vente tourisme  
Organisation voyages car, avion

Agences de voyages - Licence : LI 025 96 0001



**ASSURANCES**  
Auto, Habitation, Famille, Loisirs, Protection Juridique

**EPARGNE-PLACEMENTS**  
Assurance-vie, Retraite, Court terme

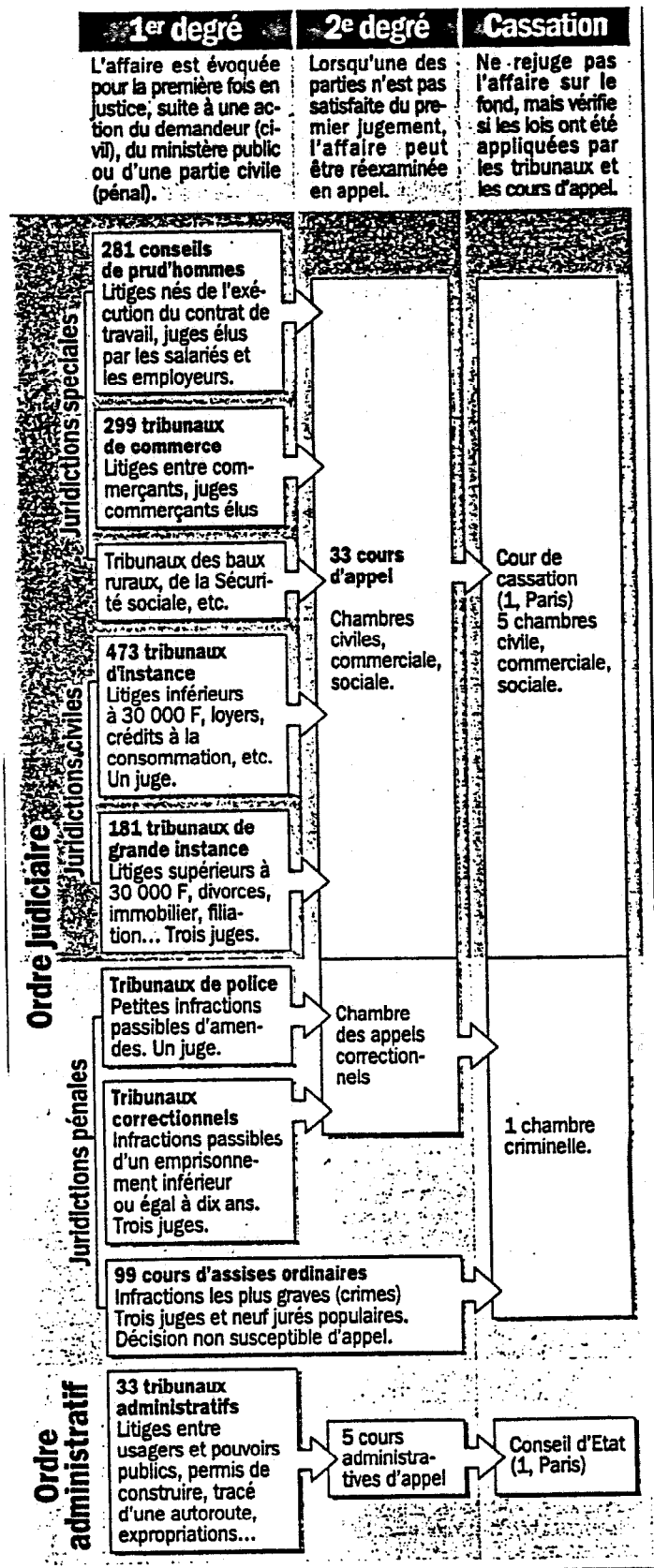
**CREDITS**  
Auto, Travaux, Immobilier

**ASSISTANCE**

**GROUPE GMF**

**ANNEXE 2**

(Source : *Ca m'intéresse* - Septembre 96)



**ANNEXE 4**

	LES FAITS	LES PARTIES EN PRESENCE	LE TRIBUNAL COMPETENT	LA JUSTIFICATION
Cas n° 1	Madame MIRRA travaille actuellement dans un salon de coiffure. Son patron l'oblige à travailler huit heures consécutives sans prendre de pause. De plus, il l'accuse, sans preuve, d'avoir volé dans la caisse et veut donc la licencier sans préavis ni indemnités.	✍	✍	✍
Cas n° 2	Monsieur CROISSANT est boulanger. Il a différents fournisseurs qui lui livrent les matières premières dont il a besoin pour son activité : farine, levure, sucre, chocolat... Mais il découvre ce matin que son fournisseur de beurre lui a vendu des produits périmés dont il a déjà payé la facture. Son fournisseur refuse de la rembourser.	✍	✍	✍
Cas n° 3	Monsieur BOUGON reçoit la visite d'un contrôleur des impôts qui veut vérifier sa déclaration de revenus. Le contrôleur trouve des erreurs et décide d'appliquer un redressement fiscal de 5 000 F à Monsieur BOUGON. Ce dernier conteste cette décision.	✍	✍	✍
Cas n° 4	Monsieur ROMUALD est dans son jardin lorsqu'il aperçoit un ballon traverser sa cour et casser une vitre de sa maison : c'est le fils du voisin qui l'a envoyé accidentellement. La réparation va coûter 3 000 F mais son voisin refuse de payer.	✍	✍	✍